

CRITÈRES D'AGRÈMENT POUR LES MAÎTRES DE STAGE DES UNIVERSITÉS (MSU)

CONDITIONS D'AGRÈMENT	MSU étudiant 2 ^e cycle	MSU étudiant 3 ^e cycle SP1	MSU étudiant 3 ^e cycle SP2	MSU étudiant 3 ^e cycle PFEA
PRÉREQUIS OBLIGATOIRE À TOUTE CANDIDATURE POUR DEVENIR MSU	<ul style="list-style-type: none"> • Soit le séminaire S1 « <i>Initiation à la maîtrise de stage en 3^e cycle de MG</i> » (2 jours), complété par le séminaire S2 bis « <i>Encadrement des externes par les MSU du 3^e cycle</i> » (1 jour) • Soit le séminaire S2 « <i>Encadrement des externes en médecine générale</i> » (2 jours) 	<ul style="list-style-type: none"> • Soit le séminaire S1 « <i>Initiation à la maîtrise de stage en 3^e cycle de MG</i> » (2 jours) • Soit le séminaire S1-3 « <i>Maîtrise de stage en 3^e cycle de médecine générale. Les phases d'observation active et de supervision directe</i> » (3 jours) 		<ul style="list-style-type: none"> • Soit le séminaire S1 « <i>Initiation à la maîtrise de stage en 3^e cycle de MG</i> » (2 jours) • Soit le séminaire S1-3 « <i>Maîtrise de stage en 3^e cycle de médecine générale. Les phases d'observation active et de supervision directe</i> » (3 jours)
ANTÉRIORITÉ D'INSTALLATION ET/OU DE REMPLACEMENT OU ANTÉRIORITÉ PÉDAGOGIQUE	<ul style="list-style-type: none"> • 1 an d'installation et /ou de remplacement 	<ul style="list-style-type: none"> • 2 ans d'installation et /ou de remplacement 	<ul style="list-style-type: none"> • Antériorité pédagogique de 3 semestres en SP1 	<ul style="list-style-type: none"> • 2 ans d'installation et /ou de remplacement
SÉMINAIRE S3 : « LA SUPERVISION DIRECTE EN MAÎTRISE DE STAGE DE 3^e CYCLE »		<ul style="list-style-type: none"> • Validé ou à valider dans les 6 mois sauf si S1.3 réalisé 	<ul style="list-style-type: none"> • Validé 	<ul style="list-style-type: none"> • Validé ou à valider dans les 12 mois sauf si S1.3 réalisé
SÉMINAIRE S4 : « LA SUPERVISION INDIRECTE EN MAÎTRISE DE STAGE DE 3^e CYCLE »		<ul style="list-style-type: none"> • Validé ou à valider dans les 24 mois 	<ul style="list-style-type: none"> • Validé ou à valider dans les 6 mois 	<ul style="list-style-type: none"> • Validé ou à valider dans les 24 mois
SÉMINAIRE S5 : « SUPERVISION ET ENCADREMENT DES TRAVAUX UNIVERSITAIRES EN STAGE AMBULATOIRE »			<ul style="list-style-type: none"> • Validé ou à valider dans les 24 mois 	
FORMATION PFEA (PÔLE FEMME ENFANT EN AMBULATOIRE)				<ul style="list-style-type: none"> • Validé ou à valider dans les 6 mois